



DIRECTIVE

DIRECTIVE TRANSITOIRE – PROCESSUS DES INSCRIPTIONS A L'ESII SUITE À LA PANDÉMIE DE COVID-19	
D-DGESII-PROGES-05	Activités/Processus : Promotion et orientation des élèves de l'enseignement obligatoire
Entrée en vigueur : 20.04.2020	Version et date : V1 du 17 avril 2020
Date d'approbation du SG : 20.04.2020	
Date de validation de la DCI : 20.04.2020	
Responsable de la directive : Directeur du service PROGES	

I. Cadre
1. Objectif(s)
Définir en raison de la pandémie COVID-19, les consignes liées au processus d'inscriptions des élèves de l'enseignement secondaire II et tertiaire B en vue de la rentrée scolaire 2020-2021.
2. Champ d'application
Ensemble des établissements de l'enseignement secondaire II et tertiaire B
3. Personnes de référence
Directeur du service prospective et gestion
4. Documents de référence
Règlement de l'enseignement secondaire II et tertiaire B (REST-C1 10.3)
Règlements ad hoc propres à chaque filière
Arrêté du Conseil d'Etat du 20.04.2020
Directive D-E-DIP-02 Soutiens et aménagements scolaires

Nota Bene :

1. Dans le but de simplifier la lecture de cette directive, les termes qui se rapportent à des personnes exerçant des charges, mandats ou fonctions (directeurs, chefs de service, collaborateurs, etc.) s'appliquent indifféremment aux hommes et aux femmes.
2. Sont considérés comme parents les personnes qui détiennent l'autorité parentale, à défaut le représentant légal, conformément à l'article 3, al. 2 de la LIP.

II. Directive détaillée

1. Cadre général

En raison de la pandémie COVID-19 et de la fermeture des écoles décidées par le Conseil fédéral le 13 mars 2020, un processus relatif aux inscriptions à l'enseignement secondaire II a été mis en place afin de répondre aux exigences du confinement. Ces principes concernent les élèves s'inscrivant au 12^{ème} degré, que soit en 1ère année d'une filière de l'ESII ou en Transition (classes préparatoires).

La présente directive précise qu'en raison de cette crise, des mesures organisationnelles sont prises afin de permettre de valider des inscriptions à l'ESII sur la base des notes du T1 et T2 pour les 11^{ème} du CO. Pour les élèves de 11^{ème} du CO ayant bénéficié d'une passerelle en fin de T1, l'inscription s'effectuera uniquement sur les notes de T2.

2. Inscription des élèves issus du CO

Les fiches d'inscriptions DBDS20 ont été déposées par les CO sur le SharePoint: <https://ecd.ge.ch/dip/DGESII/PROGES/TRANSVEOCECOSIEF/Forms/AllItems.aspx>. Toutes les saisies informatiques dans IPO s'effectuent à distance par le CECO-DGESII. Les rejets seront traités par PROGES-DGESII en lien avec les Référénts des CO.

Les CO devraient pouvoir transmettre à l'ESII d'ici fin avril les carnets des élèves. Le processus exact reste à déterminer mais s'appuiera sur un SharePoint ou sur une liste de diffusion correspondant aux Centres d'Inscriptions (CI) usuels.

Considérant qu'il aurait été possible à certains élèves de 11^{ème} du CO non admissibles dans la filière de destination choisie, d'atteindre les normes d'admission grâce aux notes du 3^{ème} trimestre de l'année scolaire, possibilité est donnée aux directeurs-trices des CO de proposer à l'école de destination, sur préavis du Conseil de classe, l'octroi d'une dérogation.

- a) Dans les parcours standards d'élèves évalués sur deux trimestres : une telle dérogation ne pourra être proposée qu'à des élèves pour qui il manque au maximum deux dixièmes sur la moyenne d'une ou deux disciplines pour satisfaire aux normes d'admission tout en conservant les exigences sur la moyenne générale et sur la moyenne des disciplines principales à 4.0.

Un élève pourrait ainsi avoir par exemple :

- soit une des trois moyennes insuffisantes tolérées est à 3.3 (au lieu de 3.5), et les deux autres entre 3.5 et 3.9
- soit une des deux moyennes insuffisantes tolérées est à 2.8 (au lieu de 3.0), et l'autre entre 3.5 et 3.9
- soit une seule moyenne insuffisante tolérée est à 2.3
- soit 3.3 sur l'une des deux moyennes (minimales de 3.5 normalement exigées) en français et en mathématiques.

- b) Dans les parcours d'élèves n'ayant qu'un seul trimestre évalué (notamment pour cause de transfert promotionnel fin de T1 ou au bénéfice d'un séjour linguistique sur un trimestre) : une telle dérogation ne pourra être proposée qu'à des élèves pour qui la moyenne de l'une des disciplines principales pourra être inférieure de 2/10^e à la norme habituelle (3.8 au lieu de 4.0) ou la moyenne des deux disciplines principales pourront être inférieures de 1/10 à la norme habituelle (3.9 au lieu de 4.0). Des élèves en situation d'échec lourd en T2 après avoir obtenu un transfert promotionnel peuvent se réorienter en fonction de leur T1 bien réussi.

- c) Dans les parcours d'élèves promus, une dérogation d'octroi de statut d'être bien promu pourra être proposée lorsqu'il manque au maximum deux dixièmes dans une ou deux disciplines (1 fois 2/10^e ou 2 fois 1/10^e au maximum).

Il est toujours possible pour les familles de déposer une demande d'attribution géographique d'ici au 30 avril aux adresses suivantes :

- Collège : coregeo-college@etat.ge.ch
- CFPCom : coregeo-commerce@etat.ge.ch
- ECG : coregeo-ecg@etat.ge.ch

3. Inscriptions au CFPP des élèves issus du CO

La fiche d'inscription DBDS20 déposée sur le SharePoint permet l'inscription au CFPP par le CECO-PROGES dans IPO.

Le dossier d'inscription est à faire parvenir au CFPP, en l'état (complètement rempli ou pas) selon le mode usuel (envoi postal) d'ici aux vacances de Pâques, dans la mesure du possible. S'agissant des classes CLI, ce sont les PEI assortis du Plan de transition qui doivent être envoyés au CFPP.

La journée de préinscription au CFPP prévue le 22 avril est annulée. Si nécessaire, des entretiens téléphoniques ou des visio conférences pourront être réalisés entre les doyens de la filière et les familles des élèves préinscrits, ainsi qu'entre les doyens CO-CFPP d'une part et les réseaux MPS CO-CFPP d'autre part.

Tous les parents des élèves inscrits au CFPP et dans IPO fin-avril recevront un courrier postal avec un code de validation personnel. Ils trouveront sur internet un formulaire à compléter avec les données de contact des responsables légaux : emails et téléphones portables des parents. Ces données actualisées permettront de contacter de manière certaine les responsables légaux afin de poursuivre le processus d'inscription et les confirmations d'inscriptions en ligne.

La journée de « confirmation du mois de juin » en présentiel sera modifiée dans sa forme pour être réalisée de manière informatique. Les modalités de confirmation d'inscription du mois de juin, selon un format à distance, seront communiquées dans un bref délai. Le CFPP validera la confirmation d'inscription auprès des parents et convoquera les élèves pour la rentrée scolaire.

4. Inscriptions dans les CFP (hors CFPCom) des élèves issus du CO

Tous les CFP ont effectué la journée d'inscription avant le confinement. Ils peuvent saisir dans IPO les noms des élèves sélectionnés. Il faut cependant attendre que la saisie des filières généralistes soit terminée avant de saisir les inscriptions des CFP : la date prévue début avril est repoussée. Merci d'attendre l'aval de PROGES avant de commencer la saisie.

Les tests théoriques, pratiques, les stages et les TAFs sont supprimés.

Le choix des élèves sera réalisé par les CFP en fonction :

- Des résultats scolaires T1+ T2 ainsi que des EVACOM saisies dans la base de données
- Si nécessaire, d'entretiens téléphoniques ou de visio conférences permettant d'évaluer la motivation de l'élève
- De la première phase du concours d'entrée (pour le CFPA)

Comme aide à la décision, le rapport 104 sera disponible.

Tous les parents des élèves inscrits dans cette filière et dans IPO fin-avril recevront un courrier postal avec un code de validation personnel. Ils trouveront sur internet un formulaire à compléter avec les données de contact des responsables légaux : emails et téléphones portables des parents. Ces données actualisées permettront de contacter de manière certaine les responsables légaux afin de poursuivre le processus d'inscription et les confirmations d'inscriptions en ligne.

La journée de « confirmation du mois de juin » en présentiel sera modifiée dans sa forme pour être réalisée de manière informatique. Les modalités de confirmation d'inscription du mois de juin, selon un format à distance, seront communiquées dans un bref délai. Les CFP valideront la confirmation d'inscription auprès des parents et convoqueront les élèves pour la rentrée scolaire.

5. Inscriptions dans les Collèges des élèves issus du CO

La fiche d'inscription DBDS 20 déposée sur le SharePoint permet l'inscription par le CECO-PROGES dans IPO au Collège de Genève.

Tous les parents des élèves inscrits dans cette filière et dans IPO d'ici au 9 avril recevront un courrier postal afin de réaliser une inscription e-démarche permettant d'obtenir les données de contact des responsables légaux : emails et téléphones portables des parents. Ces données actualisées permettront de contacter de manière certaine les responsables légaux afin de poursuivre le processus d'inscription et les confirmations d'inscriptions en ligne. Puis, à l'aide d'un code de validation personnel reçu sur le même courrier papier, les parents trouveront sur internet un formulaire à compléter remplaçant la journée de « choix des options » prévue le 22 avril qui est annulée. Des capsules vidéo et des tutoriels des différentes options seront disponibles à l'adresse : www.ge.ch/inscription-enseignement-secondaire-II.

Si nécessaire, des entretiens téléphoniques ou des visioconférences pourront être réalisés entre les doyens de la filière et les familles des élèves effectuant des choix d'options.

La journée de « confirmation du mois de juin » en présentiel sera modifiée dans sa forme pour être réalisée de manière informatique. Les modalités de confirmation d'inscription du mois de juin, selon un format à distance, seront communiquées dans un bref délai. Le Collège validera la confirmation d'inscription auprès des parents et convoquera les élèves pour la rentrée scolaire.

6. Inscriptions dans les ECG des élèves issus du CO

La fiche d'inscription DBDS20 déposée sur le SharePoint permet l'inscription par le CECO-PROGES dans IPO à l'ECG.

Tous les parents des élèves inscrits dans cette filière et dans IPO d'ici fin-avril recevront un courrier postal avec un code de validation personnel. Ils trouveront sur internet un formulaire à compléter avec les données de contact des responsables légaux : emails et téléphones portables des parents. Ces données actualisées permettront de contacter de manière certaine les responsables légaux afin de poursuivre le processus d'inscription et les confirmations d'inscriptions en ligne.

Le choix de langue s'effectuera par voie électronique dans le processus e-démarches.

La journée de « confirmation du mois de juin » en présentiel sera modifiée dans sa forme pour être réalisée de manière informatique. Les modalités de confirmation d'inscription du mois de juin, selon un format à distance, seront communiquées dans un bref délai. L'ECG validera la confirmation d'inscription auprès des parents et convoquera les élèves pour la rentrée scolaire.

7. Inscriptions dans les CFPCOM des élèves issus du CO

La fiche d'inscription DBDS20 déposée sur le SharePoint permet l'inscription par le CECO-PROGES dans IPO au CFPCom.

Tous les parents des élèves inscrits dans cette filière et dans IPO d'ici fin-avril recevront un courrier postal avec un code de validation personnel. Ils trouveront sur internet un formulaire à compléter avec les données de contact des responsables légaux : emails et téléphones portables des parents. Ces données actualisées permettront de contacter de manière certaine les responsables légaux afin de poursuivre le processus d'inscription et les confirmations d'inscriptions en ligne.

La journée de « confirmation du mois de juin » en présentiel sera modifiée dans sa forme pour être réalisée de manière informatique. Les modalités de confirmation d'inscription du mois de juin, selon un format à distance, seront communiquées dans un bref délai. Le CFPCom validera la confirmation d'inscription auprès des parents et convoquera les élèves pour la rentrée scolaire.

8. Inscriptions dans les ECG et les CFPCom des élèves issus des classes préparatoires

Les parents des élèves aujourd'hui en classes préparatoires sont contactés, par mail ou par téléphone, par les maîtres de groupe actuels (ECG et CFPCom) pour confirmer le choix de continuer en 1^{ère} année dans la filière où ils se trouvent.

Chaque école, qui accueille des classes préparatoires ECG ou CFPCom, saisira dans IPO les noms des élèves sélectionnés d'ici fin avril.

Tous les parents des élèves inscrits dans cette filière et dans IPO d'ici fin-avril recevront un courrier postal avec un code de validation personnel. Ils devront aller sur internet remplir un formulaire pour indiquer les mails et les téléphones portables des parents. Ces données actualisées permettront de contacter de manière certaine les responsables légaux afin de poursuivre le processus et les confirmations d'inscriptions en ligne.

La journée de « confirmation du mois de juin » en présentiel sera modifiée dans sa forme pour être réalisée de manière informatique. Les modalités de confirmation d'inscription du mois de juin, selon un format à distance, seront communiquées dans un bref délai. A ce moment, au plus tard, le choix de langue devra s'effectuer sur le formulaire de confirmation. Les ECG et CFPCom, comme écoles de destination, valideront la confirmation d'inscription auprès des parents et convoqueront les élèves pour la rentrée scolaire.

9. Inscriptions en classes préparatoires CFPCom des élèves issus du CO

La fiche d'inscription DBDS20 déposée sur le SharePoint permet l'inscription par le CECO-PROGES dans IPO au CFPCom.

Tous les parents des élèves inscrits dans cette filière et dans IPO d'ici fin-avril recevront un courrier postal avec un code de validation personnel. Ils trouveront sur internet un formulaire à compléter avec les données de contact des responsables légaux : emails et téléphones portables des parents. Ces données actualisées permettront de contacter de manière certaine les responsables légaux afin de poursuivre le processus d'inscription et les confirmations d'inscriptions en ligne.

L'exigence des stages est supprimée.

S'il y a plus de candidats que de places disponibles, le choix des élèves sera réalisé par le CFPCom en fonction :

- Des résultats scolaires T1+ T2 ainsi que des EVACOM saisies dans la base de données
- Une lettre de motivation et un CV

La journée de « confirmation du mois de juin » en présentiel sera modifiée dans sa forme pour être réalisée de manière informatique. Les modalités de confirmation d'inscription du mois de juin, selon un format à distance, seront communiquées dans un bref délai. Le CFPCOM validera la confirmation d'inscription auprès des parents et convoquera les élèves pour la rentrée scolaire.

10. Inscriptions à l'ACCES des élèves issus du CO

La fiche d'inscription DBDS20 déposée sur le SharePoint permet l'inscription par le CECO-PROGES dans IPO à l'ACCES.

Tous les parents des élèves inscrits dans cette filière et dans IPO d'ici mi-avril recevront un courrier postal avec un code de validation personnel. Ils trouveront sur internet un formulaire à compléter avec les données de contact des responsables légaux : emails et téléphones portables des parents. Ces données actualisées permettront de contacter de manière certaine les responsables légaux afin de poursuivre le processus d'inscription et les confirmations d'inscriptions en ligne.

Si nécessaire, des entretiens téléphoniques ou des visio conférences pourront être réalisés entre les doyens de la filière et les familles des élèves. Des traducteurs peuvent être sollicités.

La journée de « confirmation du mois de juin » en présentiel sera modifiée dans sa forme pour être réalisée de manière informatique. Les modalités de confirmation d'inscription du mois de juin, selon un format à distance, seront communiquées dans un bref délai. S'il n'est pas possible de travailler à distance pour des raisons spécifiques à cette filière, l'ACCES traitera directement les inscriptions au cas par cas. L'ACCES validera la confirmation d'inscription auprès des parents et convoquera les élèves pour la rentrée scolaire. »

11. Inscriptions des élèves extérieurs à la scolarité publique genevoise

La journée d'inscription des élèves extérieurs du 25 mars est supprimée. Les inscriptions ont été effectuées par email auprès de PROGES-DGESII jusqu'au 30 mars. Le CECO-PROGES saisira les inscriptions dans IPO pour les différentes filières de l'ESII.

Tous les parents des élèves extérieurs inscrits par mail et dans IPO d'ici fin-avril recevront un courrier postal avec un code de validation personnel. Ils trouveront sur internet un formulaire à compléter avec les données de contact des responsables légaux : emails et téléphones portables des parents. Ces données actualisées permettront de contacter de manière certaine les responsables légaux afin de poursuivre le processus d'inscription et les confirmations d'inscriptions en ligne.

La suite du processus pour ces élèves est déterminée en fonction de la filière choisie. Merci de vous y référer.

Les examens d'admission devraient être supprimés. Cependant, si des examens sont nécessaires pour valider l'inscription, les élèves seront convoqués en temps et en heure par PROGES-DGESII.

12. Inscriptions des élèves dans SAE

L'information de la sélection des élèves pour SAE s'effectuera par courrier par le SESAC mi-avril avec copie aux établissements.

La suite du processus pour ces élèves est déterminée en fonction de la filière choisie. Merci de vous y référer.

13. Inscriptions des élèves FO18

Les Référents FO18 inscrivent les élèves en rupture ou en risque de rupture de leur école ne pouvant ni redoubler ni être transférés sur le SharePoint "Préinscriptions FO18" entre fin avril et fin mai. Si les élèves trouvent un apprentissage ou une autre solution, les Référents FO18 retirent l'élève du SharePoint FO18. Adresse du SharePoint "Préinscriptions FO18" : <https://ecd.ge.ch/dip/DGESII/FO18/SitePages/Accueil.aspx>.

La DGESII-PROGES saisira dans IPO les noms des élèves sélectionnés début juin.

Tous les parents des élèves inscrits dans FO18 et dans IPO au début juin recevront un courrier postal avec un code de validation personnel. Ils trouveront sur internet un formulaire à compléter avec les données de contact des responsables légaux : emails et téléphones portables des parents. Ces données actualisées permettront de contacter de manière certaine les responsables légaux afin de poursuivre le processus d'inscription et les confirmations d'inscriptions en ligne.

La journée de « confirmation du mois de juin » en présentiel sera modifiée dans sa forme pour être réalisée de manière informatique. Les modalités de confirmation d'inscription du mois de juin, selon un format à distance, seront communiquées dans un bref délai.

La DGESII-PROGES validera la confirmation d'inscriptions au M1 et M3 et au pré-apprentissage de cuisine et intendance (ORIF) auprès des parents et convoquera les élèves pour la rentrée scolaire. Le CFPP validera la confirmation d'inscriptions aux Stages par rotations et aux classes pré-professionnelles duales auprès des parents et convoquera les élèves pour la rentrée scolaire. L'OFPC validera la confirmation d'inscription à CAP Formations auprès des parents et convoquera les élèves pour une première prise de contact avec un conseiller en formation.

14. Transferts

Les transferts ne constituent pas une inscription en tant que tel. Ils continuent d'être gérés d'école à école entre les doyens des transferts et sont pratiqués de manière usuelle avec une marge de manœuvre légèrement étendue par rapport aux situations standard, dans le cadre des deux dixièmes qui peuvent assouplir ces mouvements entre filières. La confirmation des transferts, prévue en présentiel en juin prochain, est annulée et devrait être remplacée par un processus électronique.

15. Inscriptions des élèves en Maturité Post-CFC (MP2)

pour les orientations "Technique, architecture et sciences de la vie", "Nature, paysage et alimentation", "Economie et services type services", "Arts visuels et arts appliqués" et "Santé-social".

Le concours d'admission est supprimé par analogie avec les examens d'entrée dans d'autres filières (EXAD). Les inscriptions s'effectueront par email.

La sélection des candidats sera réalisée sur dossier, en fonction :

- du carnet final de 11ème année du cycle d'orientation
- des notes de CFC de 1ère, 2ème, 3ème, voire de 4ème années
- des certifications (langues, ...) et attestations obtenues
- d'une lettre de motivation
- de l'investissement dans la préparation du concours d'admission initialement prévu

L'obtention du CFC avant la validation de l'inscription est un pré-requis. La confirmation des inscriptions en présentiel sera modifiée dans sa forme pour être réalisée de manière informatique et les nouvelles modalités mises en place seront communiquées dans les plus brefs délais. La MP2 validera la confirmation d'inscription et convoquera les élèves pour la rentrée scolaire.

16. Inscriptions des élèves en Maturité Post-CFC (MP2)

pour l'orientation « Economie et services type économie »

Les normes d'admission usuelles sont appliquées en tenant compte de la dérogation possible selon la directive transitoire sur les inscriptions à l'ESII du 20.04.2020.

Si un élève ne répond pas aux normes d'admission, il ne peut pas prétendre à passer des examens d'admission qui sont supprimés par analogie avec les examens d'entrée dans d'autres filières (EXAD).